

Commune de GAIJAN  
(Gard)

## REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**pour (1) :**

- SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (S.C.O.T.)
- PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)
- CARTE COMMUNALE
- INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
- DÉLIMITATION DES ZONES D'ASSAINISSEMENT (COLLECTIF OU NON COLLECTIF), DES ZONES NÉCESSITANT DES MESURES DE MAÎTRISE DU DÉBIT, DE L'ÉCOULEMENT, DE LA COLLECTE OU DU STOCKAGE DES EAUX PLUVIALES.
- ALIÉNATION
- SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES - SRADDET.
- AUTRES : Mise à jour du zonage d'assainissement

**relatif à :**

(1) Cocher la case correspondante

## OBJET DE L'ENQUÊTE

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme et Mise à jour  
du zonage d'assainissement

## ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE

Arrêté n° 2025-050

en date du : 26 septembre 2025

de: Monsieur le Maire

de:

(1)

(1)

## COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Monsieur BESSON Pascal

### Président de la

### commission d'enquête :

Membres titulaires : M..... qualité.....  
M..... qualité.....  
M..... qualité.....  
M..... qualité.....  
M..... qualité.....

Membres suppléants : M..... qualité.....  
M..... qualité.....  
M..... qualité.....  
M..... qualité.....

Durée de l'enquête : 33 jours

Date d'ouverture : 3 novembre 2025

Date de clôture : 5 décembre 2025

Siège de l'enquête : Mairie de GAJAN

Lieux, jours et heures de consultation du dossier d'enquête : en mairie de GAJAN

Lundi de 13h30 - 17h30

Mardi de 8h15 - 12h00

Vendredi de 13h30 - 17h00

## CE REGISTRE D'ENQUÊTE (art. R123-13 du code de l'environnement)

comportant : feuillets non mobiles est coté et paraphé par le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête est destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par correspondance au nom du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête à

## RÉCEPTION DU PUBLIC (art. R123-13 du code de l'environnement)

- Le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête recevra le public :

le lundi 3 novembre 2025 de 13 heure 30 à 17 heure 30  
le Mardi 18 novembre 2025 de 17 heure 00 à 19 heure 00  
le Mercredi 3 décembre 2025 de 8 heure 30 à 12 heure 00  
le Vendredi 5 décembre 2025 de 14 heure 00 à 15 heure 00  
le ..... de ..... heure ..... à ..... heure

- Le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête recevra le public

à (2)  
le ..... de ..... heure ..... à ..... heure  
le ..... de ..... heure ..... à ..... heure  
le ..... de ..... heure ..... à ..... heure  
le ..... de ..... heure ..... à ..... heure  
le ..... de ..... heure ..... à ..... heure

- Une réunion publique a été, n'a pas été (3) organisée par le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête sont tenus à la disposition du public dès leur réception dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

(1) Cocher la case correspondante et indiquer l'autorité qui a pris l'arrêté relatif à l'enquête publique.

(2) Indiquer autre lieu de réception du public (Mairie de .....

(3) Rayer la mention inutile.



## OBSERVATIONS DU PUBLIC

le 15/11

17 h M<sup>r</sup> Romain Amli (représenté par son neveu) 24 ans, résidant à GAYAN, parcelle B1438  
Demande de constructibilité de la parcelle de 17 en 11  
Envoyé de la demande sur l'adresse  
EnquetesGajan@proton.me

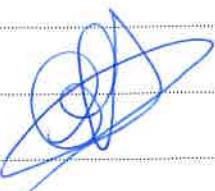
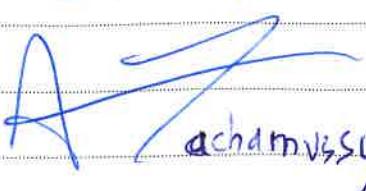
le 18/11

17h30 Nous, Olivier Saint-Giron et Antoine Charnavy, porteur de la reprise de l'exploitation de Pas Le Comte, comportant une activité agricole diversifiée polyculture et élevage, ainsi que l'installation de 3 familles dans un premier temps, demandons que la zone Nord du PLU révisé de Gayan soit maintenu en zone A sous l'indice "P" afin de ne pas bloquer la création de bâtiments agricoles fonctionnels nécessaire à l'exploitation et donc à ne pas empêcher notre installation agricole et sa dynamique économique.

Nous transmettrons, en parallèle, pass cornier notre délivrance précise et les terrains concernés.

Nous restons à disposition autant qu'il le sera dans le cadre de cette demande qui est justifiée par le fait de maintenir des activités agricoles diversifiées et viables sur la commune.

Envoyé des informations sur EnquetesGajan@proton.me

    
acharnavy@hotmail.com



le 19/11/75 ANDRE Renard

## Quelques observations:

### - Jardin public -

Tous les espaces publics sont repérés sur le document graphique en UEP.

Et pourtant celui situé à l'angle du chemin du Mazet et de l'immeuble du Pailleras ne l'est pas.

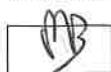
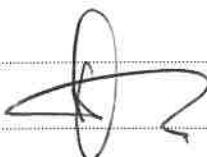
Il serait pourtant bien nécessaire de le qualifier ainsi. En effet cet espace très utile doit être préserve, ce d'autant plus qu'il a été récemment amputé pour être rendu à un particulier.

### - Logement Mas de la Baraque

Le Mas de la Baraque est repéré sur le document graphique uniquement en Bati Agricole, c'est tout à fait exact concernant la totalité du rez de chaussé mais c'est inexact pour l'ensemble de l'étage qui est à usage d'habitation (3 logements)

### - Cheminement piéton

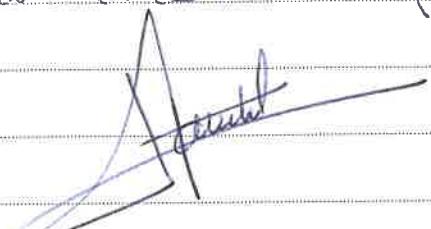
Il existe un chemin piéton très important qui assure la liaison entre le quartier de l'andoule et les écoles. Pour le préserver il me paraît utile de clairement le faire apparaître sur le document graphique (il a été créé sur le schéma base d'une servitude de passage).



le 21/11/25

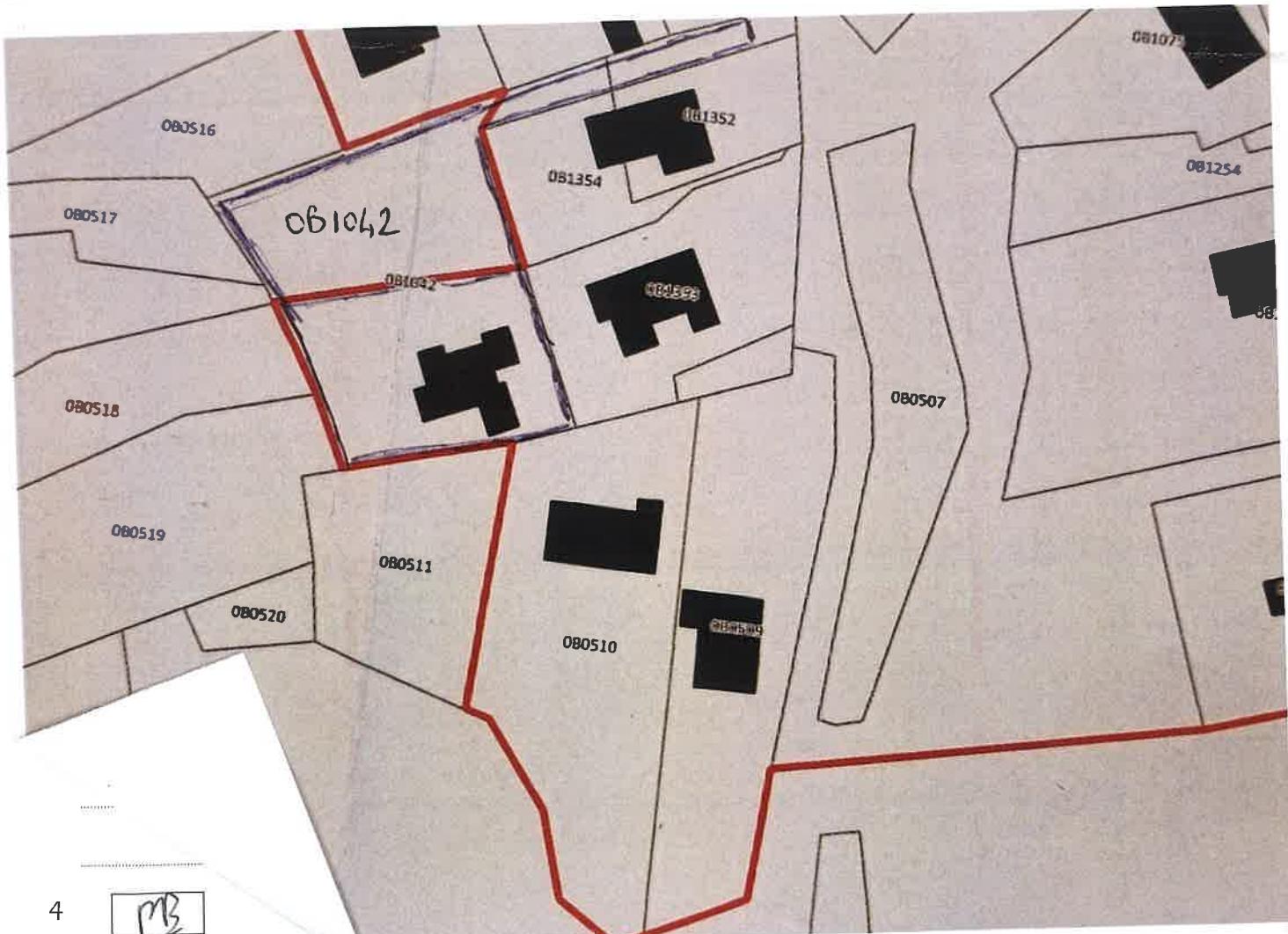
Nouveau TC Vaucluse de l'Inventaire de la Paroisse - GATAN

- le nouveau TC coupe mon terrain en deux parties où j'ai ma maison et une autre qui devient mon constructible ! C'est finalisant si un jour je souhaite faire une construction, un cabanon.
- Je ne suis pas favorable à cette modification



Le 5/12/25

Ma parcelle 081042 est maintenant coupée en trois. Le chemin d'accès (parcelle particulière) qui va jusqu'au bord de l'eau.



le 3 Décembre 2025

9h30 M<sup>r</sup> Berin et fils 3 parcelles\* sur Ma  
Plaigneyon a<sup>t</sup> demandé le déclassement de la  
parcellle OA 2059 de Ap en A  
\* 215, 2068, 2093 et 2109 en Zone A<sub>a</sub>  
Envoi d'un dossier par mail.

23/12/25

10h15 M<sup>r</sup> Fabre Richard, Fabre Elsa sur  
Gajancourt Parcellle OB 1393.

Demande de déclassement pour l'exploitation d'une  
activité agricole d'élevage sur une zone actuellement en Ap  
ou une zone N.

Envoi d'un dossier par mail.

J

----- Forwarded Message -----

De : sigeo-sophie.guidoni@orange.fr <sigeo-sophie.guidoni@orange.fr>

Date : mercredi 12 novembre 2025 à 10:24

Objet : Participation PPA - RTE - EP - Révision du PLU de Gajan

À : EnquetesGajan@proton.me <EnquetesGajan@proton.me>

CC: ddtm@gard.gouv.fr <ddtm@gard.gouv.fr>, 'SIGEO - Julien BRUN' <sigeo@wanadoo.fr>, rte-cdi-mar-urbanisme@rte-france.com

<rte-cdi-mar-urbanisme@rte-france.com>

A l'attention de Mr BESSON

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'Enquête Publique relative à la procédure citée en objet, je vous prie de bien vouloir trouver en pièces jointes le courrier formulant les observations et son annexe du Réseau de Transport d'Electricité.

Vous en souhaitant bonne réception.

Sincères salutations,

Sophie GUIDONI



**SIGEO - Prestataire RTE – Activité Urbanisme**

**GUIDONI Sophie** – Chargée de mission urbanisme

**Aménagement du Territoire - Géomatique & Cartographie**

Hydrologie, hydraulique, urbanisme & environnement

13200 Arles

Email direction : [sigeo@wanadoo.fr](mailto:sigeo@wanadoo.fr)

Email RTE : [rte-cdi-mar-urbanisme@rte-france.com](mailto:rte-cdi-mar-urbanisme@rte-france.com)





VOS RÉF. AVIS AU PUBLIC  
NOS RÉF. TER-EP-2025-30122-CAS-214681-  
X8K7H2  
INTERLOCUTEUR : RTE-CDI-MAR-URBANISME  
TÉLÉPHONE : 04.88.67.43.09 – 04.88.67.43.20  
E-MAIL : [rte-cdi-mar-urbanisme@rte-france.com](mailto:rte-cdi-mar-urbanisme@rte-france.com)

**MAIRIE DE GAJAN**  
Rue des Ecoles  
30730 Gajan  
À l'attention de M. BESSON  
[EnquetesGajan@proton.me](mailto:EnquetesGajan@proton.me)

OBJET : EP – Révision du PLU de la  
commune de **Gajan**

Marseille, le 04/11/2025

Monsieur le Commissaire enquêteur,

RTE, Réseau de Transport d'Electricité, est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité à haute et très haute tension (supérieur à 50 kV) sur l'ensemble du territoire métropolitain. Dans ce cadre, RTE exploite, maintient et développe les infrastructures de réseau et garantit le bon fonctionnement, la sécurité et la sûreté du système électrique dans le respect, notamment, de la réglementation technique (l'arrêté technique du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique).

RTE souhaite, par la présente, faire part d'un certain nombre d'observations afin de préserver la qualité et la sécurité du réseau de transport d'énergie électrique (infrastructure vitale), de participer au développement économique et à l'aménagement des territoires ainsi que de permettre la prise en compte, dans la planification d'urbanisme, de la dimension énergétique.

À cet égard, nous vous informons que, sur le territoire couvert par ce document d'urbanisme, sont implantés des ouvrages du réseau public de transport d'électricité dont vous trouverez la liste ci-dessous.

Il s'agit de :

**Liaison aérienne 400 000 Volts** :

Ligne aérienne 400kV N° 1 TAMAREAU - TAVEL  
Ligne aérienne 400kV N° 2 TAMAREAU – TAVEL

**Observation n°1 : Reporter en annexe les servitudes d'utilité publique I4**

**1.1    Le plan des servitudes**

---

Centre Développement Ingénierie Marseille  
46 avenue Elsa Triolet  
CS 20022  
13417 Marseille CEDEX 08  
TEL : 04.88.67.43.00

[www.rte-france.com](http://www.rte-france.com)



Page 1 sur 3

05-09-00-COUR



En application des articles L. 151-43 et L. 152-7 du Code de l'urbanisme, il convient d'insérer en annexe au PLU les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol, que constituent les ouvrages électriques listés ci-dessus (servitudes I4), afin que celles-ci puissent être opposables aux demandes d'autorisation d'occupation du sol.

Conformément aux articles L. 133-1 à L. 133-5 du Code de l'urbanisme, un Portail national de l'urbanisme au sein duquel seront insérées les servitudes d'utilités publiques affectant l'utilisation du sol existe. Vous pourrez vous y reporter sur le site du Géoportal qui sera alimenté au fil de l'eau par tous les acteurs bénéficiant de telles servitudes.

*Le tracé du générateur et l'emprise de l'assiette de notre servitude codifiée I4 sont disponibles en téléchargement sur le Géoportal de l'urbanisme directement accessible via ce lien :*

<https://www.geoportal-urbanisme.gouv.fr/>

*Il est donc possible de télécharger ces données et de les apposer au plan de servitude en annexe du PLU.*

Après étude du plan de servitudes, nous constatons que les ouvrages électriques cités ci-dessus sont bien représentés.

## 1.2 Liste des servitudes

Compte tenu de l'impérative nécessité d'informer exactement les tiers de la présence de ces ouvrages (sécurité et opposabilité), et en particulier dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation du sol, il convient de noter, au sein de la liste des servitudes, l'appellation complète et le niveau de tension des servitudes I4, ainsi que le nom et les coordonnées du Groupe Maintenance Réseaux chargé de la mise en œuvre des opérations de maintenance sur le territoire de Gajan :

**RTE  
Groupe Maintenance Réseaux Cévennes  
18, boulevard Talabot  
30006 NIMES CEDEX 4**

Nous constatons que ces éléments sont correctement reportés en annexe du document d'urbanisme.

### **Observation n°2 : Prendre en compte l'incompatibilité entre les servitudes d'utilité publique I4 et les Espaces Boisés Classés (EBC)**

Aucun des ouvrages RTE ne traverse des EBC sur le territoire de la commune, nous n'avons donc pas d'observation particulière à formuler.

### **Observation n°3 : Intégration dans le règlement de dispositions concernant les ouvrages du réseau public de transport d'électricité**

Les ouvrages listés ci-dessus traversent les zones **Ap** et **N** du territoire.





C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de bien vouloir indiquer les mentions suivantes dans les chapitres spécifiques de toutes les zones concernées par un ouvrage du réseau de transport public d'électricité :

## 2.1 Dispositions générales

Les ouvrages du réseau public de transport d'électricité constituent des « *équipements d'intérêt collectif et services publics* » (4<sup>e</sup> de l'article R. 151-27 du Code de l'urbanisme), et entrent au sein de la sous-destination « *locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilées* » (4<sup>e</sup> de l'article R. 151-28 du même Code). A ce titre, nos ouvrages correspondent à des « *constructions techniques nécessaires au fonctionnement des services publics* » (article 4 de l'arrêté du 10 novembre 2016 relatif aux sous-destinations) et peuvent ainsi être mentionnés au sein de cet article.

## 2.2 Dispositions particulières

### Pour les lignes électriques HTB

**Nous notons la bonne intégration des règles suivantes qui permettent de rendre compatible l'existence de nos ouvrages publics de transport d'électricité et votre document d'urbanisme :**

- S'agissant des occupations et utilisations du sol soumises à des conditions particulières
- S'agissant des règles de hauteur des constructions
- S'agissant des règles de prospect et d'implantation
- S'agissant des règles d'exhaussement et d'affouillement de sol

Nous vous prions d'agrérer, Monsieur le Commissaire, l'assurance de notre considération distinguée.

Isabelle RAYBAUD  
Directrice Adjointe  
Cheffe du service concertation  
environnement tiers

Annexe : Recommandations à respecter aux abords des ouvrages électriques

Copie : DDTM du Gard [ddtm@gard.gouv.fr](mailto:ddtm@gard.gouv.fr)

----- Forwarded Message -----

De : MAS LE COMTE GMAIL <maslecomte@gmail.com>

Date : mardi 18 novembre 2025 à 09:18

Objet : Fwd: GFA MAS LE COMTE Classement A328 et A2012

À : EnquetesGajan@proton.me <EnquetesGajan@proton.me>

## **A l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur**

----- Message transféré -----

**Sujet :** GFA MAS LE COMTE Classement A328 et A2012

**Date :** Thu, 13 Nov 2025 16:49:30 +0100

**De :** MAS LE COMTE GMAIL <[maslecomte@gmail.com](mailto:maslecomte@gmail.com)>

**Pour :** MAIRIE GAJAN & mail <[mairie.gajan@laposte.net](mailto:mairie.gajan@laposte.net)>

Monsieur le Maire,  
Cher Jean-Louis,

Comme suite au mail que je viens d'adresser pour RAPPEL au bureau d'étude,

Je me permets de vous adresser à l'attention du commissaire enquêteur, un courrier qui concerne les **parcelles A328 et A2012 à reclasser en A et non en Ap** comme je viens de l'apprendre.

Ce détail est fondamental pour toute poursuite agricole dans notre propriété.

Prière de bien vouloir le remettre au commissaire enquêteur.

### **• 20251113 REMARQUE N7 PLU GAJAN A328 et A2012**

Je compte sur votre écoute,  
D'avance merci  
Avec mes très respectueuses et bien cordiales salutations

Daniel CABANE  
Gérant,

P.J. 1

---

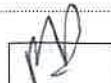
**GFA de Mas le Comte**

**30730 Gajan - France**

**Tel: +33 466 63 10 10** (N° préférentiel)

Cell: +33 611 527 728

E-mail: [maslecomte@gmail.com](mailto:maslecomte@gmail.com)



# **Groupement Foncier Agricole de Mas le Comte**

RC'S NIMES D 323 799 833 82 D 35 SIRET 32379983300013 Capital : 296.096,00 €

**Domaine de Mas le Comte 30730 GAJAN ~ France**

Téléphone: +334 66 63 10 10 ~ E-mail : [maslecomte@wanadoo.fr](mailto:maslecomte@wanadoo.fr)

Gajan le 13/11/2025

**Monsieur Jean-Louis POUDEVIGNE**

**Maire de Gajan**

**Mairie de Gajan**

**30730 GAJAN**

Par E-mail : [mairie.gajan@laposte.net](mailto:mairie.gajan@laposte.net)

**A l'attention du commissaire enquêteur**

**Et du bureau d'études d'EMBRUN en charge du dossier**

**OBJ : REMARQUE sur le projet du PLU de GAJAN**

**REF : Parcelle A 328 (Mas le Comte) et A 2012 (Mas le Comte)**

**Monsieur le Maire,**

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir communiquer la requête ci-après au commissaire enquêteur ainsi qu'au bureau d'étude en charge du dossier PLU concernant les parcelles suivantes qui ont fait probablement l'objet d'une oubli ou d'une erreur d'appréciation:

**Parcelle A 328 a (Mas le Comte) 1.4630 Ha**

**Parcelle A 328 b (Mas le Comte) 4.8655 Ha**

**Parcelle A 2012 (Mas le Comte) 9.2401 Ha**

Ces parcelles, ou au minimum l'une d'entre elles, doivent être impérativement répertoriées **en « A » et non en « Ap »**, afin de pouvoir supporter la ou les constructions d'un ou plusieurs hangars agricoles modernes, dont les dimensions pourront permettre d'accueillir des tracteurs et/ou les matériels de tailles absolument nécessaires et compatibles avec une pratique agricole actuelle.

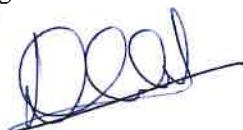
En effet le mas existant (qui fût ferme-école du 30/10/1848 au 20/09/1853), abritait des matériels uniquement prévus dans le cadre d'une agriculture liée à l'utilisation de chevaux de traits.

Cette pratique n'est bien évidemment plus au goût du jour, et **l'ignorer, mettrait purement et simplement en péril toute velléité d'exploiter les terres du domaine.**

Je reste bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, **Monsieur le Maire**, à ma considération très respectueuse la plus cordiale.

Le gérant : Daniel CABANE



----- Forwarded Message -----

De : MAS LE COMTE GMAIL <maslecomte@gmail.com>

Date : mardi 18 novembre 2025 à 09:19

Objet : Fwd: GFA MAS LE COMTE Nos courriers restés sans réponse

À : EnquetesGajan@proton.me <EnquetesGajan@proton.me>

## **A l'attention de Monsieur le Commissaire-enquêteur**

----- Message transféré -----

**Sujet :** GFA MAS LE COMTE Nos courriers restés sans réponse

**Date :** Thu, 13 Nov 2025 16:34:24 +0100

**De :** MAS LE COMTE GMAIL <[maslecomte@gmail.com](mailto:maslecomte@gmail.com)>

**Pour :** MAIRIE GAJAN & mail <[mairie.gajan@laposte.net](mailto:mairie.gajan@laposte.net)>

Monsieur le Maire,

Cher Jean-Louis,

Je me permets de vous adresser copie de 4 de nos courriers que nous avions adressé le 20/01/2025, et auxquels le Cabinet d'Embrun n'a jamais répondu, ain si qu'il s'était engagé à le faire en réunion publique.

Prière de bien vouloir les remettre au commissaire enquêteur.

D'avance merci

Avec mes respectueuses et très cordiales salutations

Daniel CABANE

Gérant,

---

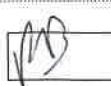
**GFA de Mas le Comte**

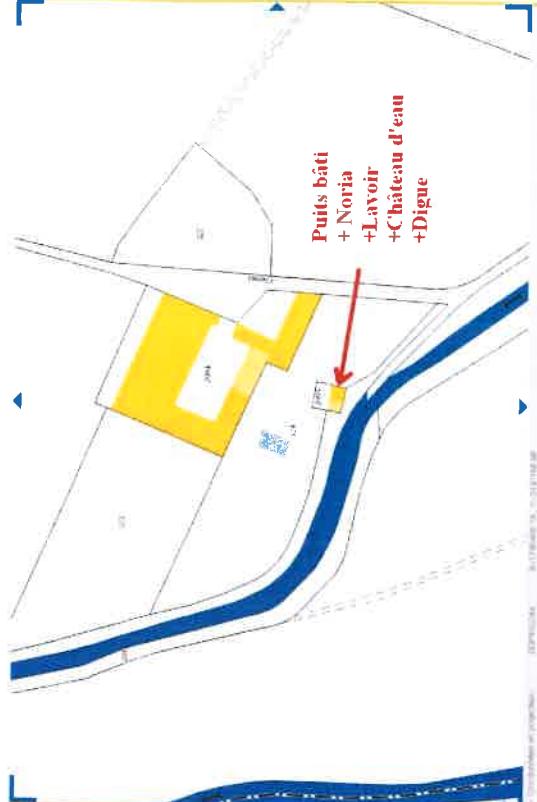
**30730 Gajan - France**

**Tel: +33 466 63 10 10** (N° préférentiel)

Cell: +33 611 527 728

E-mail: [maslecomte@gmail.com](mailto:maslecomte@gmail.com)





## Groupeement Foncier Agricole de Mas le Comte

RCS NANTES D 23 779 831 423755 SIRET 3370940013 Capital 260 000,00 €

Domaine de Mas le Comte 30730 GAJAN ~ France

Téléphone : +334 66 63 10 10 ~ E-mail : maslecomte@wanadoo.fr

Gajan le 20/01/2025

Monsieur Jean-Louis POUDEVIGNE  
Maire de Gajan  
Mairie de Gajan  
30730 GAJAN

Par E-mail : mairie.gajan@laposte.net  
A l'attention du bureau d'études d'EMBRUN en charge du dossier

**OBJ : REMARQUE concernant l'établissement du PLU de GAJAN**  
**REF : Parcelle A 2095 lieu dit : Mas le Comte 0.0131 Ha**

**Monsieur le Maire,**

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir communiquer le renseignement ci-après au bureau d'étude en charge du dossier PLU :

- **Parcelle A 2095 lieu dit : Mas le Comte 0.0131 Ha :**  
**Ensemble Château d'eau / Noria / Puits bâti / Lavoir / Digue : À faire figurer dans un cercle au motif de « Classement ou Inscription en cours monument historique »**

Je reste à disposition pour tout renseignement complémentaire.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à ma considération très respectueuse la plus cordiale.

Le gérant : Daniel CABANE

Voir plan et Photo en page 2

N/REF : 20250120 REMARQUE NI PLU GAJAN doc

N/REF : 20250120 REMARQUE NI PLU GAJAN doc

**Gajan le 20/01/2025****Groupement Foncier Agricole du Mas le Comte**

N° SIREN 022379043 02353 SHENZ 52379043 00013 Crédit : [www.sirene.fr](http://www.sirene.fr)  
Domaine de Mas le Comte 30730 GAJAN ~ France  
Téléphone : +334 66 63 10 10 ~ E-mail : [mairiecomte@wanadoo.fr](mailto:mairiecomte@wanadoo.fr)

Monsieur Jean-Louis POUDEVIGNE  
Maire de Gajan  
Mairie de Gajan  
30730 GAJAN

Pour E-mail : [mairiegajan@laposte.net](mailto:mairiegajan@laposte.net)  
A l'attention du bureau d'études d'EMERUN en charge du dossier

OBJ : REMARQUE concernant l'établissement du PLU de GAJAN  
REF : Parcelles A 343 à 358 lieu dit : Coste Mouré

Monseigneur le Maire,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir communiquer le renseignement ci-après au bureau d'étude en charge du dossier PLU

- Parcell A 343 lieu dit : Coste Mouré 1.2268 Ha
- Parcell A 344 lieu dit : Coste Mouré 0.6100 Ha
- Parcell A 345 lieu dit : Coste Mouré 0.3878 Ha
- Parcell A 346 lieu dit : Coste Mouré 0.2520 Ha
- Parcell A 347 lieu dit : Coste Mouré 0.7262 Ha
- Parcell A 348 lieu dit : Coste Mouré 0.2087 Ha
- Parcell A 349 lieu dit : Coste Mouré 0.1915 Ha
- Parcell A 351 lieu dit : Coste Mouré 0.3170 Ha
- Parcell A 352 lieu dit : Coste Mouré 2.1729 Ha
- Parcell A 353 lieu dit : Coste Mouré 0.2575 Ha
- Parcell A 354 lieu dit : Coste Mouré 0.9702 Ha
- Parcell A 355 lieu dit : Coste Mouré 0.0640 Ha
- Parcell A 356 lieu dit : Coste Mouré 0.0660 Ha
- Parcell A 357 lieu dit : Coste Mouré 0.0523 Ha
- Parcell A 358 lieu dit : Coste Mouré 3.2179 Ha

1/ Ces 15 parcelles jouxtent les parcelles A337 et A338, support à l'accès à la future carrière de Gajan.

2/ Par ailleurs, les parcelles A337 et A338 se situent à 2000 mètres du rond point de La Calmette et de la route à 4 voies

3/ A noter également que les terres situées sur Coste Mouré étaient initialement en « landes » et n'ont aucun intérêt agricole.

De ce fait, nous proposons que l'ensemble de cette zone soit classée en « Zone d'activité » et/ou « Zone artisanale ». En effet, il serait regrettable que notre commune n'ait pas la possibilité de créer une telle zone. Le SCOT, en cours de révision devra donc être modifié.

Je reste bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à ma considération très respectueuse la plus cordiale.

Le gérant Daniel CABANE

Voir PLANS en PAGE 2

N/REF : 20250120 REMARQUE N3 PLU GAJAN A343 à 358.doc

N/REF : 20250120 REMARQUE N3 PLU GAJAN A343 à 358.doc



## **Groupeement Foncier Agricole de Mas le Comte**

KC-SYNNES D-21-199-R33 R2-D-5 SHEET 15/7991900013 Capital 260 000,00€  
Domaine de Mas le Comte 30730 GAJAN ~ France  
Téléphone: +334 66 63 10 10 ~ E-mail : [mastecomte@wanadoo.fr](mailto:mastecomte@wanadoo.fr)

Gajan le 20/01/2025

Monsieur Jean-Louis POUDEVIGNE  
Maire de Gajan  
Mairie de Gajan  
30730 GAJAN

Pour E-mail : [mairie.gajan@laposte.net](mailto:mairie.gajan@laposte.net)

### **A l'attention du bureau d'études d'EMBRUN en charge du dossier**

**OBJ : REMARQUE concernant l'établissement du PLU de GAJAN**

**REF : Parcille A 416 lieu dit : Coste Mouré 2.4820 Ha**

**REF : Parcille A 1088 lieu dit : Coste Mouré 1.7819 Ha**

Monsieur le Maire,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir communiquer le renseignement ci-après au bureau d'étude en charge du dossier PLU :

- Parcille A 416 lieu dit : Coste Mouré 2.4820 Ha
- Parcille A 1088 lieu dit : Coste Mouré 1.7819 Ha

1/ Ces 2 parcelles faisant un tout avec l'ensemble des parcelles de A343 à A358, jouxtent les parcelles A337 et A338, supportant l'accès à la future carrière de Gajan.  
2/ Par ailleurs, les parcelles A337 et A338 se situent à 2000 mètres du rond point de La Calmette et de la route à 4 voies.  
3/ A noter également que les terres situées sur Coste Mouré étaient initialement en « landes » et n'ont aucun intérêt agricole.

De ce fait, Nous proposons que l'ensemble de cette zone soit classée en « Zone d'activité » et/ou « Zone artisanale ». En effet, il serait regrettable que notre commune n'ait pas la possibilité de créer une telle zone. Le SCOTT, en cours de révision devra donc être modifié.

Je reste bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à ma considération très respectueuse la plus cordiale.

Le gérant : Daniel CABANE

Voir PLANS en PAGE 2

N/REF : 20250120 REMARQUE N4 PLU GAJAN A416 A1088 doc



## Groupement Foncier Agricole de Mas le Comte

KCNSM 9323799485 R.D.35 SIRET 12579948500013 Capital 250 000 €  
Domaine de Mas le Comte 30730 GAJAN ~ France  
Téléphone: +33 4 66 63 10 10 ~ E-mail : maslecomte@wanadoo.fr

Gajan le 20/01/2023

Pas E-mail : mairie\_gajan@laposte.net

A l'attention du bureau d'études d'EMBRUN en charge du dossier

OBJ : REMARQUE concernant l'établissement du PLU de GAJAN

REF : Parcelle A 360 lieu dit : Coste Moure 1.3980 Ha

Monsieur le Maire,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir communiquer le renseignement ci-après au bureau d'étude en charge du dossier PLU :

- Parcelle A 360 lieu dit : Coste Moure 1.3980 Ha

Cette parcelle non cultivable, est idéalement placée pour y établir un hangar agricole incluant le logement de l'exploitant forestier de la zone de Coste Moure.

A noter que:

- 1/ Le mas de La Riale qui ne correspondait plus aux exigences d'une exploitation forestière a été vendu en 1992, privant ainsi la propriété de Coste Moure de tout bâtiment d'exploitation.
- 2/ En 1991, nous avions fait démolir un hangar dégradé de 450 m<sup>2</sup>, proche du Mas de La Riale en vue de le reconstruire ultérieurement (Voir notre courrier du 10/05/1991 en P.J.)
- 3/ En 1992, nous avons planté 25 000 arbres dans le cadre d'un reboisement aidé par l'Europe et supervisé par l'ONF.

Ce boisement étant désormais à maturité, il nous est indispensable de pouvoir remiser le matériel forestier y afférant, nonobstant le logement de l'exploitant forestier.  
Ce boisement est par ailleurs une opportunité pour la commune, tant sur le plan de la faune, de la flore, et en général une opportunité pour la nature, l'environnement et la biodiversité.

Le SCOTT, en cours de révision devra donc bien entendu tenir compte.

Je reste bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à ma considération très respectueuse la plus cordiale

Le gérant : Daniel CABANE

Voir PLANS et copie du courrier du 10/05/1991 en PAGE 2

N/REF : 20250120 REMARQUE N5 PLU GAJAN A360 doc

## GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE

de MAS LE COMTE  
30730 GAJAN  
RCS Nîmes D 322 799 833 (82 435)  
Tel 04 66 63 10 10

Gajan le 10 05 91

RECOMMANDÉE avec AR  
**COPIE**

Monsieur le Maire  
MAIRIE  
30730 GAJAN

OBJ : Parcalle A 371 lieu dit "Coste Moure"

REF: 19910510 Hangar à Maire de Guyan GFAMR101.WPS

Monsieur le Maire,

Comme suite à nos divers entretiens, j'ai l'honneur de vous confirmer notre intention de faire construire un bâtiment "ABRI AGRICOLE" d'environ 150 m<sup>2</sup> se situant de l'autre côté de la route par rapport à notre exploitation, permettant de stocker du matériel agricole non relevable d'usage principalement forestier.  
Il s'agirait en fait d'un déplacement de construction existante et seulement pour partie, étant donné que nous avons du faire démolir environ 450 m<sup>2</sup> déjà existant suite à l'incendie de l'été dernier.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, et restant bien entendu à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération très respectueuse la plus cordiale.

Le Gérant: Daniel CABANE



N/REF : 20250120 REMARQUE N5 PLU GAJAN A360 doc



----- Forwarded Message -----

De : Olivier SAINT GIRONS <olivier@avelana.fr>

Date : mardi 25 novembre 2025 à 10:16

Objet : Zonage installation agricole Gajan / Révision PLU

À : enquetesgajan@proton.me <enquetesgajan@proton.me>

CC: Antoine CHAMUSSY <antoine@avelana.fr>, Géraldine Chamussy <gchamussy@hotmail.com>, sara mercandalli <mercandalli@gmail.com>, ichamussy@hotmail.com <ichamussy@hotmail.com>, joseph.chamussy@hotmail.com <joseph.chamussy@hotmail.com>

Objet : Demande de maintien du zonage en zone A dans le cadre du PLU – Projet agricole Mas le Comte

Monsieur,

Suite à notre venue en mairie le 18 novembre 2025, nous souhaitons, par ce courriel, réitérer et détailler notre demande de maintien en zone A dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé, des parcelles support de notre activité avec la reprise et le développement agricole du Mas le Comte, situé sur la commune de Gajan. Nous souhaitons ainsi voir cette zone conservée en zone A, au lieu de la classification actuellement proposée en zone Ap.

Vous trouverez ci-joint un plan et une liste précisant les parcelles de Mas le Comte concernées par notre demande, ainsi que les parcelles voisines qu'il nous paraît aussi intéressant de conserver en zone A.

Notre projet consiste en la reprise et la possible extension de l'actuelle activité agricole présente sur Mas Le Comte afin d'y développer une ferme pluri-activités en agriculture biologique, comprenant notamment :

- La production céréalière
- L'oléiculture
- Le petit élevage (œufs biologiques et potentiellement porc noir)
- La transformation à la ferme (moulin, fournil)
- La possible formation de professionnels

Cette reprise pourrait nécessiter l'extension ou la création de bâtiments adaptés au petit élevage et au matériel moderne, ainsi que des changements de destination pour accueillir des activités de transformation, de commercialisation ou d'habitat pour les porteurs de projets. Ces évolutions sont en adéquation avec les usages possibles en zone A, ce qui justifie le maintien des parcelles dans ce zonage A.

Notre projet, économiquement viable, est prévu pour démarrer dès 2026. Il contribuera au dynamisme territorial par l'installation de plusieurs familles, la création d'emplois, et la réalisation de travaux de construction et de rénovation. Il s'inscrit également dans une démarche agroécologique valorisant les paysages et la biodiversité locale.

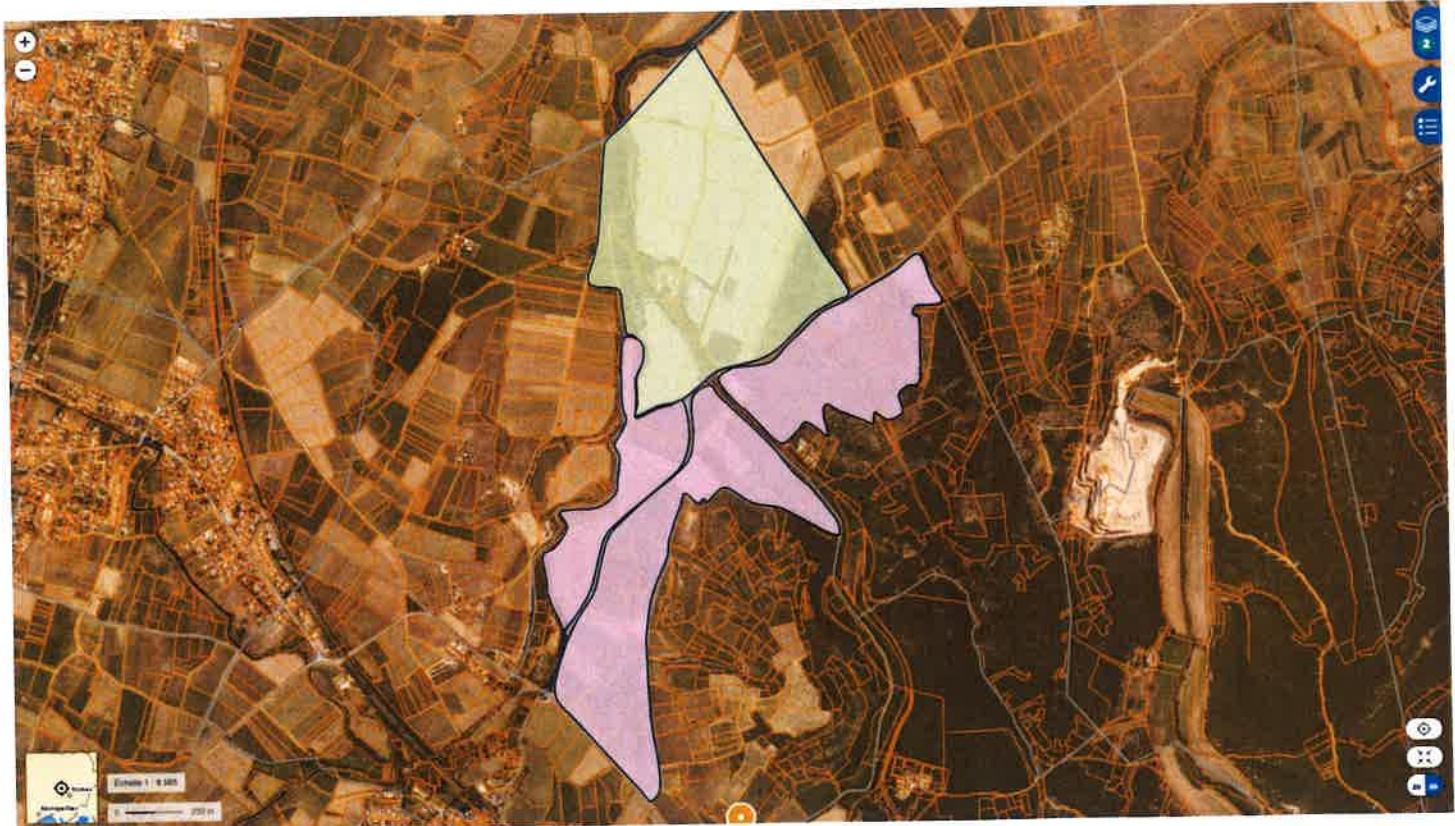
Par ailleurs, la révision actuelle du PLU envisage le passage de très grandes surfaces de la commune en zonage A indice « p », il nous semble qu'il est entendable de préserver la capacité du développement agricole sur une partie de ces surfaces comme nous en formulons la demande ici.

Il est aussi à noter que la révision du PLU - aussi en cours sur la commune limitrophe de La Rouvière – place les parcelles contiguës à celle de Mas Le Comte en zone A « simple ». Là encore, cela renforce nous semble-t-il la cohérence de notre demande.

Nous vous remercions par avance de l'attention portée à notre demande et restons disponibles pour toute information complémentaire.

Olivier SAINT GIRONS, Sara MERCANDALLI, Antoine CHAMUSSY, Géraldine CHAMUSSY, Inès CHAMUSSY, Joseph CHAMUSSY

Tel : 0638617116 / 0677629186



# Liste parcelles pour demande maintien zone A

## Parcelles MAS LE COMTE

COMMUNE	SECTION	30122	A0336	30122	A01066	
30122	A0315	30122	A02041	30122	A01067	
30122	A0318	30122	A02043	30122	A0825	
30122	A0319	30122	A02045	30122	A0826	30122 A0348
30122	A0320	30122	A02047	30122	A0827	30122 A0349
30122	A0321	30122	A0252	30122	A0300	30122 A0350
30122	A0322	30122	A0253	30122	A0301	30122 A0351
30122	A0323	30122	A02065	30122	A02079	30122 A0338
30122	A0324	30122	A02064	30122	A02078	30122 A0337
30122	A0327	30122	A02066	30122	A02080	30122 A0343
30122	A0328	30122	A02067	30122	A02081	30122 A0342
30122	A0328 A	30122	A0256	30122	A0296	30122 A01088
30122	A0328 B	30122	A0852	30122	A0297	
30122	A0329	30122	A0246	30122	A0293	
30122	A0330	30122	A0244	30122	A0295	
30122	A0331	30122	A0243	30122	A0294	
30122	A0334	30122	A0242	30122	A0816	
30122	A0832 A	30122	A0245	30122	A0817	
30122	A0832 B	30122	A0241	30122	A0307	
30122	A2008	30122	A0851	30122	A0308	
30122	A2010	30122	A0941	30122	A0309	
30122	A2012	30122	A01098	30122	A0312	
30122	A2014 J	30122	A0259	30122	A0314	
30122	A2014 K	30122	A0260	30122	A0313	
30122	A2016	30122	A02000	30122	A0311	
30122	A2017	30122	A0858	30122	A0310	
30122	A2018	30122	A0262	30122	A0306	
30122	A2019	30122	A0263	30122	A0305	
30122	A2094	30122	A0264	30122	A0818	
30122	A2095	30122	A0265	30122	A0819	
30122	A0098	30122	A0266	30122	A0304	
30122	A0099	30122	A0267	30122	A02002	
30122	A0100	30122	A0271	30122	A02112	
30122	A0101	30122	A0274	30122	A02110	
30122	A0102	30122	A0275	30122	A02111	
30122	A0230	30122	A0278	30122	A02113	
30122	A0231	30122	A0279	30122	A0416	
30122	A0232	30122	A0280	30122	A0353	
		30122	A0281	30122	A0354	
		30122	A0282	30122	A0355	
		30122	A0283	30122	A0356	
		30122	A0284	30122	A0357	
30122	A086	30122	A0285	30122	A0358	
30122	A0840	30122	A0286	30122	A0352	
30122	A0833	30122	A0287	30122	A0344	
		30122	A0288	30122	A0345	
		30122	A0289	30122	A0346	
		30122	A0290	30122	A0347	

----- Forwarded Message -----

De : didier accaries <daccaries@gmail.com>

Date : mardi 25 novembre 2025 à 17:38

Objet : lettre de doleance

À : EnquetesGajan@proton.me <EnquetesGajan@proton.me>

a l attention de Mr BESSON

Suite à notre entrevue le 18/11 en mairie de GAJAN , je vous fais parvenir une lettre récapitulative de ma doléance concernant le terrain de mon oncle age de 94 ans qui risque d'être sorti du POS actuel .

Ci joint en PJ la lettre de doléance , une lettre explicative du projet et le plan cadastral .

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire .

En attente d une reponse de votre part , bien cordialement

Mr ACCARIES DIDIER

0676192367

**Accaries Didier**  
Impasse Albert Dubout  
34000 Lansargues  
0676192367  
[daccaries@gmail.com](mailto:daccaries@gmail.com)

À l'attention de :  
Monsieur le commissaire enquêteur  
**Lansargues , 20/11/2025**

**Objet : Lettre de doléance – Refus de certificat d'urbanisme opérationnel**

**Parcelle référence cadastrale B1438 superficie totale du terrain 4694m dont 1600 m carre constructible**

Monsieur,

Je me permets de vous adresser cette demande suite au refus de délivrance du certificat d'urbanisme opérationnel concernant le terrain situé chemin de Cabanasse, 30730 Gajan dont je suis propriétaire en indivision avec mon oncle. Celui-ci se trouve dans la plan de modification du PLU et serait susceptible de ne plus être constructible. Ce terrain appartenait à ma tante DCD il y a 13 ans et mon oncle a payé les frais de succession comme terrain constructible.

Cette décision place notre famille dans une situation particulièrement difficile. Ce terrain appartient à André Roman un propriétaire âgé de **94 ans**, ancien agriculteur issue d'une famille présente depuis plus de 5 siècles sur la commune, aujourd'hui en maison de retraite avec une pension dérisoire et bénéficiaire de l'aide sociale. L'impossibilité d'avancer dans notre projet menace directement sa sécurité financière et l'aboutissement d'un projet qui devait lui permettre de vivre dignement ses dernières années.

Nous souhaitons rappeler les points suivants :

- Le terrain est **desservi par tous les réseaux nécessaires** (eau, électricité, tout-à-l'égout) et la **partie concernée est constructible** selon le PLU actuel.
- Notre demande concerne uniquement la **partie constructible du terrain**, la totalité n'étant pas constructible.
- Un terrain **adjacent au nôtre a obtenu un permis de construire après notre demande**, ce qui démontre la faisabilité du projet.
- Nous avions engagé des démarches pour vendre le terrain à des lotisseurs afin de sécuriser le projet, mais celles-ci sont aujourd'hui **à l'arrêt** à cause de ce refus.

Lors de notre rencontre à notre rencontre, en présence de Monsieur le Maire, nous avons été encouragés à formaliser ce recours. Votre écoute et votre ouverture nous ont alors particulièrement touchés.

Au regard de la situation exceptionnelle de ce propriétaire, de la faisabilité technique du projet et du précédent sur le terrain voisin, nous vous demandons **respectueusement de reconsidérer votre décision et d'accorder le certificat d'urbanisme opérationnel pour la partie constructible de ce terrain et de maintenir la partie constructible du terrain.**

Nous espérons vivement que vous prendrez en compte l'urgence et l'importance humaine de cette demande, afin que ce projet puisse aboutir dans le respect des règles et de la dignité de notre aîné.

Nous vous remercions par avance pour votre attention et votre compréhension et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Mr ACCARIES didier



----- Forwarded Message -----

De : M. Sébastien DUTHERAGE et Marie PONS-RAMELLS <sduth@hotmail.com>

Date : mardi 25 novembre 2025 à 11:56

Objet : Zonage installation agricole Gajan / Révision PLU / Mas le Comte

À : enquetesgajan@proton.me <enquetesgajan@proton.me>

CC: Antoine Chamussy <achamussy@hotmail.com>, Olivier SAINT GIRONS <osaintgirons@hotmail.com>, marieponsramells@gmail.com <marieponsramells@gmail.com>

Monsieur,

Notre famille projette de rejoindre le projet agricole de Mas Le Comte en 2026 ou 2027.

Comme l'a indiqué Olivier Saint Girons, ce projet nécessitera la création d'équipements agricoles destinées au productions envisagées.

La réalisation de ces ateliers de production nécessite le maintien des terres en zone A.

Merci d'en tenir compte lors de la révision du PLU.

Cordialement,

---

Sébastien DUTHERAGE / Marie Pons-Ramells  
0603718505

---

---

## Dossier Annexe – Projet de Construction de Deux Villas

Nom du projet : Lou Mas Roman André

Demandeur : Accarierès

Adresse du terrain : Chemin de Cabanasse, 30730 Gajan

Dossier présenté dans le cadre d'une demande de Certificat d'Urbanisme Opérationnel.

### 1. Introduction

Ce dossier présente le projet de construction de deux villas sur la parcelle cadastrée B1438, située sur la commune de Gajan (Gard).

Le terrain, d'une superficie totale de 4 694 m<sup>2</sup>, bénéficie d'une zone constructible d'environ 1 500 m<sup>2</sup> et dispose des réseaux publics nécessaires (eau, électricité, tout-à-l'égout). Le projet s'inscrit dans une démarche respectueuse du cadre paysager, environnemental et réglementaire de la commune.

### 2. Présentation du Terrain et Contexte

Localisation : Commune de Gajan, lieu-dit Cabanasse, à proximité du chemin principal et des infrastructures communales.

Parcelle : Section B, n°1438

Surface totale : 4 694 m<sup>2</sup>

Surface constructible estimée : 1 500 m<sup>2</sup>

Topographie : Pente douce, permettant une implantation optimale des bâtiments et la gestion naturelle des eaux pluviales.

Réseaux disponibles : Eau, électricité et tout-à-l'égout en bordure de terrain.

Accès : Par un chemin privé d'environ 3 à 4 m de large, conforme aux exigences d'accès des services d'urgence.

### 3. Description du Projet de Construction

Objectif : Créer deux villas individuelles non accolées, de standing familial, tout en respectant l'environnement et le caractère villageois de Gajan.

Caractéristiques principales :

- Nombre de logements : 2 villas indépendantes
- Surface habitable : environ 120 m<sup>2</sup> chacune
- Niveaux : plain-pied ou R+1 selon la déclivité du terrain
- Style : provençal contemporain (enduit clair, tuiles canal ou toiture terrasse partielle, menuiseries anthracite)
- Aménagements extérieurs : jardins privatisés de 300 à 400 m<sup>2</sup>, terrasses, piscines éventuelles
- Stationnements : 2 véhicules par villa
- Conformité RE2020 (isolation, apports solaires, matériaux durables).

### 4. Intégration Paysagère et Impact Environnemental

Le projet respecte les lignes naturelles du terrain et le caractère semi-rural du secteur. Des plantations d'essences locales (oliviers, lauriers, lavandes, chênesverts) seront réalisées pour assurer une intégration douce dans le paysage.

Les eaux pluviales seront gérées par infiltration naturelle et raccordement réglementaire. Les distances entre habitations seront conformes au PLU et préservent l'intimité du voisinage.

## 5. Accessibilité et Réseaux

Accès : Création d'un chemin privé de 3 à 4 mètres de large desservant les deux villas, stabilisé et adapté aux véhicules d'urgence.

Raccordements :

- Eau potable : réseau public existant

- Électricité : raccordement au réseau EDF

- Assainissement collectif : tout-à-l'égout communal

- Télécommunications : pré-equipement pour fibre ou ADSL.

## 6. Réglementation et Conformité

Le projet respecte le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Gajan :

- Zonage constructible conforme

- Hauteur maximale respectée

- Reculs et distances réglementaires respectées

- Stationnements privatisés prévus

- Aucune atteinte au patrimoine naturel ou architectural n'est à signaler.

## 7. Cohérence avec l'Environnement Communal

Le projet Lou Mas Roman André contribue à un développement résidentiel modéré et cohérent de Gajan, en harmonie avec le cadre naturel et architectural local.  
Il répond à la demande de logements familiaux tout en respectant l'identité villageoise.

## 8. Plan de Principes d'Aménagement (descriptif textuel)

Entrée principale du terrain : depuis le chemin de Cabanasse.

Chemin interne : dessert la Villa 1 (amont) et la Villa 2 (aval).

Stationnements : 2 places par villa dont 1 couverte.

Espaces verts : haies et essences méditerranéennes.

Piscine et terrasse : optionnelles selon le PLU.

## 9. Conclusion

Le projet Lou Mas Roman André vise à valoriser un terrain constructible tout en préservant l'équilibre naturel et urbain de la commune.

Les villas répondront aux normes techniques et environnementales actuelles, garantissant une intégration paysagère harmonieuse et durable.

Ce dossier est soumis dans le cadre d'une demande de certificat d'urbanisme opérationnel.

## 10. Carte de Situation

La carte ci-dessous présente la localisation de la parcelle B1438 sur le plan cadastral simplifié de la commune de Gajan.

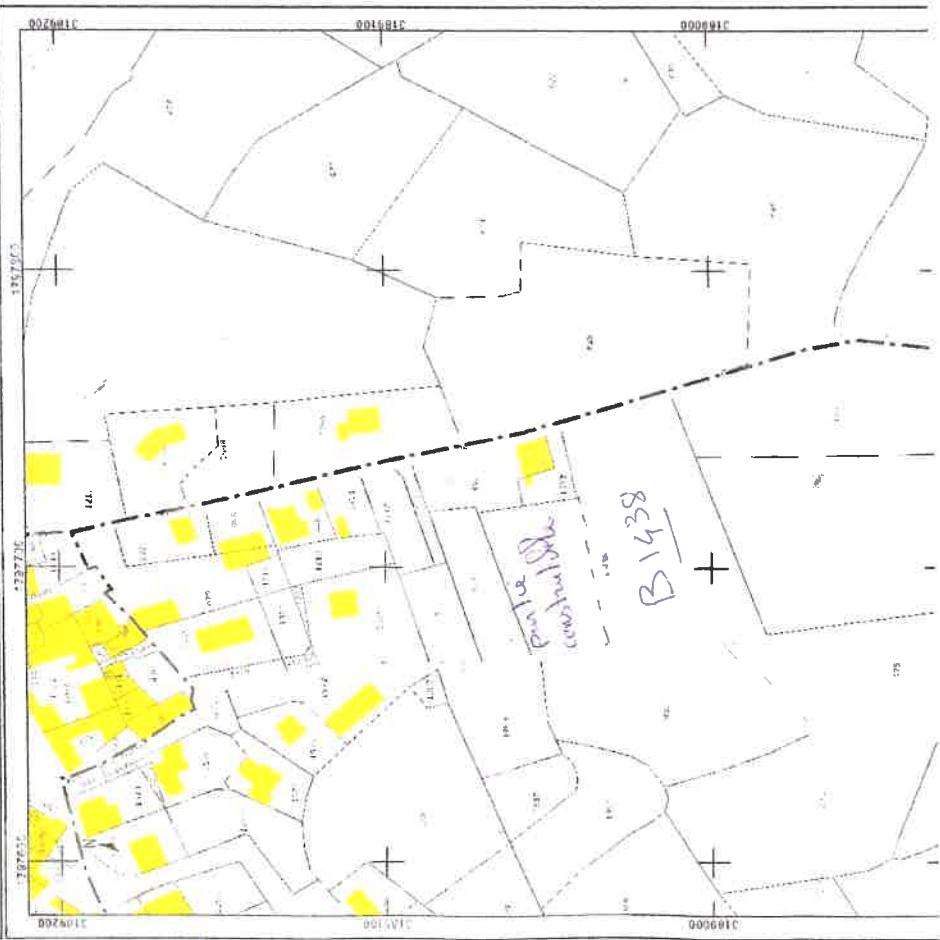
[Carte cadastrale simplifiée du secteur de Gajan – emplacement du terrain au lieu-dit Cabanasse]

MB

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES	
Département : 34	GARD
Commune :	SAUZAN
<b>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</b>	
Secteur B Echelle 1/2000 Échelle théorique : 1/2000 Échelle détaillée : 1/500 Date d'édition : 14/02/2026 <small>à l'échelle théorique de 1/2000</small> Coordinateur en ordinateur - RGPB3CC44 202022 Directrice Générale des Finances Publiq-all	

Cet extrait du plan vous est donné à titre

complémentaire.



----- Forwarded message -----  
De : **Eric BERIN** <[eric.berin@gmail.com](mailto:eric.berin@gmail.com)>  
Date: mer. 3 déc. 2025 à 11:53  
Subject: Demande de correction PLU  
To: <[EnquetesGajan@proton.com](mailto:EnquetesGajan@proton.com)>

Monsieur,

Je me permets de vous contacter concernant une erreur que j'ai constatée dans le Plan Local d'Urbanisme.

En effet, la parcelle A2059 d'une superficie de 35.36 a, qui devrait être classée en zone AA, n'a pas été prise en compte dans cette catégorie. À la place, c'est la parcelle A2108 et d'une partie de la A210 qui a été inscrite. Les parcelles A2108 et A210 ne nous appartiennent pas.

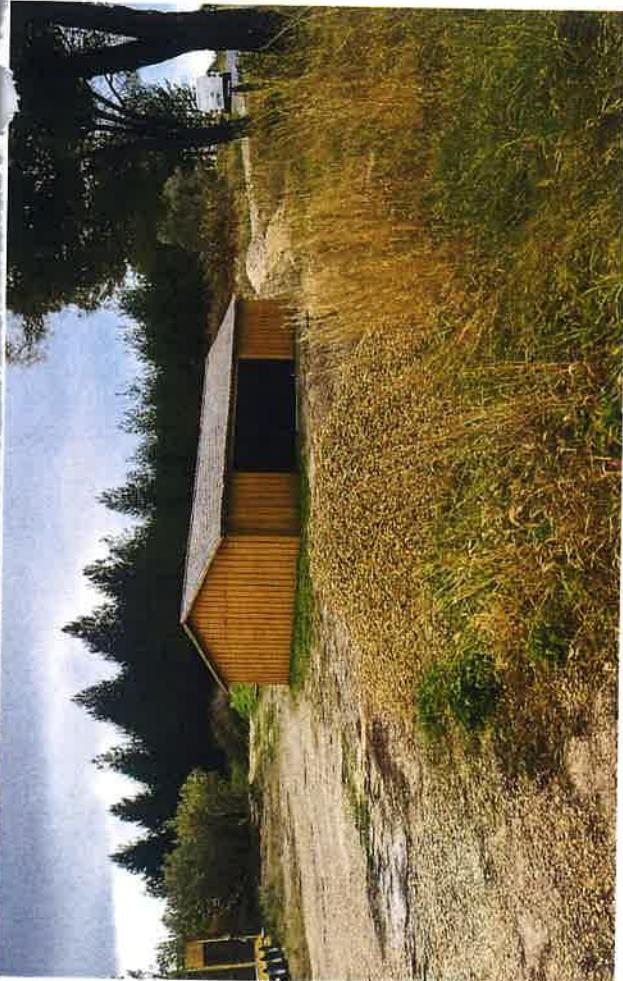
Je vous joins un plan cadastral, un plan de masse ainsi qu'un avec la projection du projet.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir vérifier cette situation et m'indiquer la procédure à suivre pour que la correction soit apportée.

Je reste à votre disposition pour fournir tout document ou information complémentaire.

Cordialement,

Eric Berin



----- mail transféré -----

Envoyé: mercredi 3 Décembre 2025 18:59

De : "mickael fabre"

A : [EnquetesGajan2025@proton.me](mailto:EnquetesGajan2025@proton.me)

Objet : Tr: Demande d'évolution de zonage

Mr BESSON ,

Suite à notre rencontre de ce jour au sujet de l'enquête relative au changement du PLU sur la commune de GAJAN , je reviens vers vous pour vous confirmer ma demande concernant l'élargissement du zonage autour de mon siege d'exploitation .

En effet ma sollicitation a pour objet la création d'un élevage avicole en volaille label rouge " poulet des Cévennes " en bordure de mes bâtiments actuels , sur du parcellaire qui se trouve à proximité des réseaux d'eau et d'électricité . Ce projet renforcera l'installation de ma fille sur l'exploitation familiale.

Pour cela je vous demande la possibilité d'inclure dans la zone A les parcelles suivantes : B0645 , B0943 , B0647 , B0648 , B0651 , B0652

De plus je vous sollicite également pour réintégrer et ajouter des parcelles en contiguë de cette même zone pour l'évolution de mon hangar actuel suite à l'agrandissement de mon exploitation.

Cette demande concerne les parcelles : B0670 , B1426 , B0674.

En espérant une suite favorable à ma demande , je vous prie Mr BESSON d'agrérer , mes sincères salutations.

Mickael FABRE  
06.25.02.64.02

